

L'entreprise

2010

**FVI**  
PATRIMOINE & ENTREPRISE  
LA SOLUTION LOGICIELLE

## **FVI | Patrimoine & Entreprise**

Tour Polygone

265 avenue des Etats du Languedoc

34000 – Montpellier

## **L'entreprise**

### Présentation du logiciel

- Introduction
- Les Hommes
- Le Social
  - o La retraite
  - o La prévoyance
  - o Régimes supplémentaires de retraite
  - o Comparaison des statuts de gérant minoritaire et majoritaire
  - o Optimisation de la rémunération
  - o Le pacte de rachat de parts/actions
  - o Les pertes d'exploitation
  - o Refinancement des comptes courants d'associé-dirigeants
- Les Finances

Editions

Matériel requis

Tarifs



Le logiciel L'ENTREPRISE est constitué de deux parties distinctes :

- une partie réservée au social
- l'autre aux finances de l'entreprise

L'ENTREPRISE effectue automatiquement les retraitements du bilan et compte de résultat qui mettront en évidence les chiffres clés et les principaux ratios. Il permet d'évaluer l'entreprise à l'aide de plusieurs méthodes (actif net, goodwill, cash flows actualisés,...).

L'ENTREPRISE détermine les charges sociales et patronales pour chaque salarié, il estime les prestations de retraite et de prévoyance. Il calcule les marges fiscales et sociales disponibles qui permettront de compléter la retraite et/ou la prévoyance. De nombreuses simulations sont à votre disposition, portant notamment sur l'article 83, PERE, PEE et PERCO avec implication sur les charges de l'Entreprise et du salarié, les Comptes Courants d'Associés, les pertes d'exploitation "dommage et humaine", la GSC, la comparaison entre les statuts de salariés et de TNS, le pacte de rachats de parts ou actions entre associés, l'optimisation de la rémunération (salaires, dividendes) ...

**La première étape** indispensable à l'utilisation du logiciel est la sélection ou **la création de l'Entreprise**.

Le logiciel est conçu pour **réaliser des études complètes ou partielles** en liaison avec d'autres logiciels. De ce fait, les renseignements apparaissant sur les écrans de saisie ne sont pas tous obligatoires.

Il est également possible **d'importer** certaines données d'une entreprise par l'intermédiaire d'un support amovible. Cette récupération crée automatiquement l'Entreprise et/ou les fiches salariés.

Trois possibilités sont offertes :

- La récupération des fichiers DADS-U (nouvelle norme) ou DADS (ancienne norme).
- La récupération de « la liste du personnel » à l'aide d'une base de données du marché de type fichier texte (Excel,...) ou de type « .csv » avec séparateur point virgule. Cette récupération génère l'ensemble des fiches salariées et crée la fiche Entreprise si besoin.
- La récupération d'un dossier Entreprise saisi sur un autre ordinateur.



## Les hommes

Le personnel de l'Entreprise est classé par catégorie.

- Les associés qui détiennent le capital de l'Entreprise et éventuellement les comptes-courants mis à la disposition de celle-ci. Les comptes-courants non bloqués font l'objet d'une simulation de refinancement.
- Les cadres qui peuvent aussi être les associés (dans ce cas on a une saisie unique).
- Les articles 36, dont les avantages sociaux sont identiques à ceux des cadres à l'exception du régime de prévoyance.
- Les non cadres dont les régimes de retraite et de prévoyance apportent des garanties en principe plus faibles.
- Un écran est également destiné aux gérants majoritaires de SARL dont la rémunération est régie par l'article 62 du CGI.

La plupart des renseignements pris en compte dans ces écrans sont récupérés informatiquement grâce à la DADS-U à l'exception de données comme la situation de famille et la date d'entrée dans l'entreprise qui font l'objet d'un écran spécial de saisie collective.

## La pyramide des âges

Par cette option, vous obtenez un tableau où vous pouvez saisir l'effectif de l'Entreprise par catégorie et par tranche d'âge.

Lors d'une récupération des salariés par une des procédures d'importation, le tableau récapitulatif est renseigné automatiquement.

Vous pouvez obtenir la visualisation de la pyramide des âges sous forme d'histogramme comparé ou cumulé.

## Le social

Le logiciel intègre les charges sociales communes à l'ensemble du personnel, puis, les charges catégorielles. La prise en compte des charges permet au logiciel d'estimer les prestations retraites et prévoyance.


### **- La retraite**

Le régime général : Le logiciel permet la prise en compte des 25 meilleures années pour estimer la retraite SS.

Les régimes complémentaires : Après avoir précisé le nombre de points acquis à l'ARRCO et à l'AGIRC, le module calcule les droits futurs et propose une estimation correcte de la pension complète pour chaque salarié.

### **- La prévoyance**

Un écran permet de rentrer les taux de prestations par tranche de salaire T1 T2 T3 et de calculer l'ensemble des garanties prévoyances pour chaque salarié et chaque catégorie.



Un écran visualise l'ensemble des charges sociales annuelles pour chaque salarié : part salariale et part patronale.

Naturellement, les écrans de saisies sont prévus pour prendre en compte les régimes supplémentaires existants : art. 83, art. 82 ancien, PEE, PERCO.

### **Le volet social est complété d'un module de simulations diverses :**

#### **- Régimes supplémentaires de retraite :**

L'utilisateur a accès à plusieurs simulations.

- L'article 83 décliné par collègue autorise toutes les simulations possibles y compris la comparaison entre une cotisation art. 83 et une prime versée annuellement par l'entreprise.
- Le PERE : Il vient en complément de l'article 83. Ce n'est autre qu'un PERP entreprise. Il est traité comme un produit de défiscalisation, en effet, l'économie d'impôt réalisée l'année suivante par le titulaire investie dans un contrat d'assurance-vie permet l'optimisation fiscale et financière.
- Le PEE : Il offre la possibilité de bénéficier de l'abondement de l'entreprise et de récupérer des capitaux disponibles à court terme (cinq ans) avec pour seule fiscalité les prélèvements sociaux calculés par le module.
- Le PERCO : Avec la possibilité de sortir en rente et/ou en capital. C'est un excellent moyen de compléter la retraite grâce à l'abondement trois fois supérieur à celui du PEE.

Un calcul différencié peut-être réalisé pour chaque collaborateur pour les simulations PEE et PERCO.

Enfin, un second simulateur de retraite cumule tous les régimes ci-dessus et permet de comparer les prestations avant et après simulations. Il en va de même pour le simulateur prévoyance. Un nouvel état des charges met en évidence le coût engendré par la mise en place des régimes supplémentaires.

De la même manière, il est possible de mesurer l'impact de ces cotisations supplémentaires sur les marges disponibles.

#### **- Comparaison des statuts de gérant minoritaire et majoritaire :**


Avant 1994 et l'instauration de la loi Madelin, nombre de gérants de SARL avaient opté pour la gérance minoritaire afin de bénéficier des avantages sociaux des cadres. Aujourd'hui, le coût des charges générées par ce régime incite beaucoup de gérants minoritaires à revenir en arrière pour des raisons d'économie. Toutefois, la question se pose de savoir s'il est possible, avec un statut de majoritaire, d'obtenir des garanties sociales équivalentes à celle d'un salarié cadre ?

L'objet de ce module est précisément de répondre à cette interrogation.

Dans un premier temps, le logiciel chiffre la différence de charges entre les deux statuts. Simultanément, les carences des régimes de retraite et de prévoyance des TNS sont quantifiées.

Dans un second temps, il convient de calculer, annuellement et jusqu'à l'âge de la retraite du gérant, le montant à investir pour que celui-ci se retrouve avec les mêmes prestations que s'il conservait son statut de salarié cadre.

C'est ce que réalise le logiciel, après paramétrage, par l'utilisateur, des solutions préconisées. Un écran récapitulatif, année après année, et jusqu'à l'âge de la retraite,



permet de visualiser l'économie, ou le surcoût de cotisation, engendrés par le changement de statut. Généralement, on constate une économie substantielle pour l'entreprise.

Bien entendu, cette économie se retrouve dans le résultat de l'entreprise. Le gérant peut toutefois décider de majorer ses garanties retraite et/ou prévoyance, de s'attribuer des dividendes, de mettre en place un PEE et un PERCO ...

#### **- Optimisation de la rémunération :**

Les dirigeants salariés ou gérants majoritaires s'interrogent souvent sur l'affectation des bénéfices de leur entreprise. Ont-ils intérêt à augmenter leur rémunération (prime) ou est-il plus judicieux de s'octroyer des dividendes ?

L'objet de ce module est donc d'essayer d'apporter une réponse à cette problématique.

PEE et PERCO sont volontairement écartés de la simulation - bien qu'ils soient les meilleurs outils d'optimisation - car ils sont ouverts à l'ensemble des salariés et favorisent une dilution en opposition avec l'exigence d'optimisation personnelle du dirigeant.

Il en va de même pour le régime supplémentaire codifié à l'article 83 du CGI pour deux raisons :

- le régime s'adressant à une catégorie objective de personnel, on retrouve le phénomène de dilution à l'instar des PEE et PERCO;
- les limites fiscales et sociales sont rapidement atteintes surtout lorsque l'abondement PERCO absorbe déjà 5 489 euros ! (2009)

Néanmoins, les contrats article 83 existants ou Madelin, sont bien pris en compte par ce module.

Toute augmentation ou diminution du salaire a nécessairement des conséquences sur les prestations retraite et prévoyance, aussi, bien que l'optimisation souhaitée soit d'abord financière, ces conséquences et éventuellement leur financement, sont prises en compte par le logiciel.

#### **- GSC :**

Les chefs d'entreprise n'ayant pas droits aux indemnités de chômage en cas de perte d'emploi, le logiciel Entreprise intègre un module de calcul d'indemnités de compensation proposées par la GCS.

Ce module calcule d'abord le montant de la cotisation à l'ANPE pour un cadre non-dirigeant dont le salaire serait équivalent à celui du dirigeant. Le but étant, bien entendu, d'affecter ce montant, désormais déductible des charges de l'entrepreneur à concurrence de 1.50 % de sa rémunération, dans un contrat GSC.

Le module permet de présenter un projet complet avec garantie de base et complémentaire que nous ne détaillerons pas car un clic sur l'icône met l'utilisateur en contact direct avec le site de la GSC.



### - Le pacte de rachat de parts/actions

Ce dispositif, appelé souvent 'assurances croisées' a pour objet de permettre aux associés survivants, le rachat des parts ou actions d'un associé décédé.

En effet, au décès d'un associé, ses droits sociaux se retrouvent entre les mains de ses héritiers, généralement ses enfants, quelquefois son conjoint. Ces derniers, lorsqu'ils n'ont aucune implication dans l'entreprise, ont souvent intérêt à les revendre au plus tôt.

Les associés survivants, grâce au capital correspondant à la contre-valeur des participations du défunt qu'ils perçoivent directement de la société d'assurance, désintéressent ainsi les héritiers. Chacun y trouve son compte.

Le logiciel qui dispose d'un tarif d'assurance décès correspondant à la moyenne des tarifs du marché donne directement le coût de cette garantie pour le groupe d'associés participants au pacte. Une technique de lissage permet même de mutualiser la cotisation de chacun en fonction de l'âge et des participations détenues.

### - Les pertes d'exploitation

Elles sont calculables en dommages ou humaines (homme clé).

Perte d'exploitation « dommage » : L'assurance perte d'exploitation permet en cas de sinistre, de garantir les charges fixes, le bénéfice d'exploitation et les frais supplémentaires de remise en état. La simulation permet de définir le capital à garantir.

Perte d'exploitation « homme-clé » : L'assurance « homme-clé », contractée par une entreprise, à son profit, sur la tête de ses dirigeants ou de certains collaborateurs jouant un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'entreprise, a pour objet de compenser le préjudice qui résulterait du décès ou de l'incapacité de la ou des personnes assurées, par le versement d'une indemnité en fonction des seules pertes pécuniaires consécutives à la survenance du sinistre. Le bénéficiaire est toujours l'entreprise. Le capital à garantir est calculé, il peut éventuellement tenir compte d'une majoration en fonction de l'IS. Le coût de la garantie est déterminé par rapport à une moyenne de tarifs du marché.

### - Refinancement des comptes courants d'associé-dirigeants

Le logiciel fait un parallèle entre le coût de ces comptes courants pour l'entreprise et le remboursement de ceux-ci aux associés grâce à un emprunt bancaire dont la totalité des intérêts est déductible. L'économie est mise en évidence aussi bien pour l'entreprise que pour le dirigeant qui place les capitaux remboursés sur un contrat d'assurance-vie nanti au profit de la banque prêteuse.



## Les finances

**Le bilan et le compte de résultat de l'entreprise peuvent être récupérés grâce au fichier TDFC pour les années N et N-1. Il est possible de prendre en compte l'année N-2 manuellement.**

A partir de ces données, le logiciel réalise l'analyse financière de l'entreprise en commençant par les soldes intermédiaires de gestion. Sont également disponibles le retraitement du bilan en bilan fonctionnel et bilan de liquidités. De nombreux chiffres clés et ratios sont calculés automatiquement.

Sept méthodes d'évaluation sont à la disposition de l'utilisateur :

- évaluation patrimoniale
- valeur de rendement
- valeur de productivité
- combinaison valeur de rendement et de productivité
- cash-flows actualisés
- valeur de comparaison : PER
- goodwill

## Les éditions

Les éditions d'excellente facture s'effectuent aussi bien sur les imprimantes jet d'encre, que les lasers, en noir et blanc ou en couleur.

## Le matériel

L'ENTREPRISE fonctionne sur tous les ordinateurs possédant Windows® 98, Millénium, 2000, XP et VISTA. Il est nécessaire de disposer de 250 Mo libres sur le disque dur et d'au moins 128 Mo de mémoire (RAM).

## Tarifs 2010

<b>L'ENTREPRISE</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Location annuelle	900 €	1 076.40 €

**La location annuelle comprend : une licence d'utilisation, des aides contextuelles, un guide d'utilisation, des mises à jour permanentes via Internet, une hotline technique, une hotline métier, une heure de prise en main de l'outil.**